

Nachrichten aus der Eidgenossenschaft

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Helvetische Militärzeitschrift**

Band (Jahr): **6 (1839)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

conservé son caractère d'école, qui lui a bien réussi; que l'extension proposée pour les camps soit utile ou mauvaise, on en pourra juger dès le premier campement, y persister ou y renoncer: tandis que les résultats du système de la majorité ne pourront point être appréciés avec certitude à la fin de ces trois années d'épreuves, après lesquelles il faudra pourtant prendre un parti décisif.

Examinons maintenant le système de la minorité sous le point de vue financier. Nous n'avons pas besoin d'entrer dans des détails minutieux, nous pouvons présenter un calcul parfaitement appréciable.

Les camps coûtent actuellement .	LSse. 59,000	
en les doublant nous aurons .	118,000	
en les portant à trois semaines		
au lieu de 15 jours, nous devons		147,500
augmenter la dépense d'un		
quart *)	29,500	
en les maintenant tous les deux ans,		
il y aurait à réserver chaque année,		
la moitié soit	73,750	
nous mettrons par somme ronde . .	75,000	
auxquels on ajouterait le budget		
de l'école de Thoune	30,000	

Total francs 105,000

au lieu de L. 150,000 demandés par la	
majorité; économie	45,000
si l'on voulait n'avoir un camp que tous	
les trois ans il y auroit à répartir en	
trois années la somme de . . francs	147,500
soit par année	49,166
ou par somme ronde	50,000
plus le budget de Thoune	30,000

Total francs 80,000

au lieu de	150,000
économie	70,000

Mais, dira-t-on, il faut estimer une dépense non seulement en regard de la somme dépensée, mais aussi selon l'utilité de la dépense. Cette considération est très fondée. Examinons donc sous ce rapport les résultats comparés des deux systèmes.

Pour une dépense de 150,000 francs la majorité de la commission dit qu'elle versera chaque année dans l'armée environ treize cents militaires qui auront passés à l'école.

*) Nous disons un quart, quoique l'augmentation de tems soit d'un tiers, parceque toutes les dépenses générales du premier établissement, de route etc. servent pour trois semaines comme pour deux.

De ces treize cents retranchons ceux qui appartiennent aux armes de l'artillerie, du génie et aux diverses branches de l'état-major général, qui dans les deux systèmes continueront à suivre l'école de Thoune à peu près 330, resterait 970 militaires versés chaque année dans l'armée par le système de la majorité.

D'autrepart, suivant la minorité les camps étant doublés en personnel, et conservés tous les deux ans, se serait plus de 4600 hommes tous les deux ans, soit 2300 hommes tous les ans, qui passeraient à cette instruction. En résumé: dépense moindre d'un tiers, instruction *deux* fois plus répandue. On peut maintenant apprécier le deux systèmes.

Nachrichten aus der Eidgenossenschaft.

(Fortsetzung.)

Tagesatzungsverhandlungen. Am 15. Juli schritt man zur Behandlung des Antrags der Oberaufsichtsbehörde, betreffend die Umgestaltung der gewöhnlichen Thunschule in eine Central-Militär-Unterrichtsanstalt. Gleich von Anfang sprach man sich für Niedersetzung einer Commission aus. In der Umfrage wurde sehr bezweifelt, ob die aus dem neuen Entwurfe zu erwartenden Resultate im Verhältniß zu den ungeheuern Kosten sein würden, und ob die Eidgenossenschaft und die Cantone diese Kosten über sich zu nehmen im Stande wären. Es wurde sodann zu zeigen gesucht, daß die Vorschläge dem gehofften Zwecke in vielfacher Beziehung nicht zu entsprechen scheinen, und es ganz gewiß bei einer Vermehrung und Verbesserung der jetzigen Unterrichtsanstalten, sowie bei der bessern Einrichtung der Uebungslager sein Bewenden haben könne. Aus diesen und ähnlichen Gründen wollte eine Meinung von den Vorschlägen ganz abstrahiren und sich an den bestehenden modus vivendi halten, die andere hingegen hätte sich in dieselben, insoweit sie von dem Hrn. Obersten Nikkiet amendirt worden sind, eingelassen. Andererseits wurde der lebhafteste Wunsch ausgedrückt, daß man doch das schweizerische Militärwesen auf alle mögliche Weise heben möge; man bewies, wie sehr die Eidgenossenschaft in dieser Beziehung zurück ist. Die Defonomie sei hier nicht am Platz; denn schreite man nicht fort, so könne das früher verwendete Geld als in das Wasser geworfen angesehen werden. Wollte man nichts für den Unterricht thun, so solle man das

Soldatenmachen aufgeben; denn der Unterricht und die erste Bildung müßten zuerst verbessert werden, bevor man daran denke, große Uebungslager nach dem Beispiele der Monarchien abzuhalten. Dabei machte St. Gallen besonders aufmerksam auf die ungeheuern Schritte der benachbarten Staaten im Wehrwesen; auf die jetzige unverkennbare Tendenz der großen Staaten, einen bedeutenden Druck auf die kleinern, und nicht zum Vortheile der letztern, besonders wenn sie republikanisch seien, auszuüben; es leide das Wehrwesen in der Schweiz an drei Uebeln: Das Aufhören des fremden Dienstes, die politischen Verhältnisse seit 1830, welche zu Vernachlässigung des Militärwesens führten, und vorzüglich der Geist des Industrialismus, welcher sich gegen alle Geld- und Mannschafte-Prästationen sträube. Dabei meinte Zürich, die europäischen Zustände seien nicht sicher; abgesehen von der Frage im Orient, hänge die Ruhe des Occidents vielleicht von einem einzigen Menschenleben ab. Die Commission wird zusammengesetzt aus den H. H. Dorer, Schmid von Uri, Neuhaus, Gräfflein, von Meyenburg, Munzinger und Frey.

(Fortsetzung folgt.)

L i t t e r a t u r.

Le colonel Massé, commandant l'artillerie du canton de Genève, a rédigé et publié en dernier lieu un petit ouvrage d'artillerie qui, sous le titre de *carnet du canonnier* à l'usage des sous-officiers et soldats de l'artillerie Suisse, contient sous le point de vue pratique tout ce qui est relatif au service de l'artillerie.

Les sous-officiers d'artillerie en général dépourvus d'un ouvrage élémentaire à leur portée, sentaient depuis longtemps le besoin d'un Manuel portatif, dans lequel ils puissent trouver les renseignements qui leurs étaient les plus nécessaires et pour lesquels ils n'avaient de guides que dans des ouvrages étrangers, rarement en rapport avec le matériel Suisse.

Convaincu de l'utilité d'un petit Manuel de cette espèce, Mr. le colonel Massé a cherché à recueillir les notions qu'il a cru être les plus indispensables aux sous-officiers et a dédié son ouvrage au bataillon d'artillerie du canton de Genève dans lequel il sert depuis 1815.

Il a puisé son travail d'abord dans les ordonnances fédérales sur le matériel et les munitions, puis ensuite dans les meilleurs ouvrages d'artillerie parus récemment, qu'il a indiqués en tête de son livre.

Le carnet du canonnier comprend 8 chapitres. Le premier traite *des bouches à feu*. Il comprend la description et la nomenclature de toutes les parties de toutes les bouches à feu en usage en Suisse.

Le second: *des affûts et voitures d'artillerie*. Il donne les détails de construction et de nomenclature de toutes ces voitures conformément aux ordonnances fédérales; ainsi que des affûts et voitures de siège.

Les noms sont donnés en français et en allemand.

Le troisième: *des armemens des bouches à feu*.

Le quatrième: *des munitions de guerre*. Ce chapitre entre dans tous les détails pratiques de la confection des munitions et de tous les artifices nécessaires pour le service de campagne et pour celui de place et de siège.

Le cinquième: *chargement des caissons à munition*. Ce chapitre entièrement tiré de l'ordonnance fédérale, est accompagné de dessins et de tableaux pour en faciliter la compréhension.

Le sixième: *théorie du tir et du pointage*. Ce chapitre traite du tir de toutes les bouches à feu, des portées des pièces, de l'effet des projectiles, de tous les différens tirs, des causes de déviation, de la pénétration des boulets, obus, et bombes, d'après les nouveaux ouvrages d'artillerie sur tous ces points importants.

Le septième: *constructions relatives aux batteries en campagne et dans les places*. Ce chapitre renferme tout ce qui est relatif au fascinage, à la construction de gabions, saucissons, claies, liens etc., à la construction des différens revêtements, et enfin à la construction des plateformes de diverses espèces.

Le huitième: *indications sur le service de l'artillerie dans la défense d'une place*. Dans ce chapitre important pour les compagnies d'artillerie qui se trouveraient chargées d'un service pareil comme à Genève par exemple, l'auteur a recueilli toutes les principales recommandations et règles de service à cet égard.

L'ouvrage est terminé par une comparaison des mesures en usage, avec les mesures métriques françaises et suisses, et par des tableaux contenant les dimensions principales et nécessaires à connaître des bouches à feu, et des tables de tir pour toutes les bouches à feu en usage en Suisse.

Ce petit ouvrage se trouve chez les principaux libraires de la Suisse. On en recommande l'acquisition surtout au moment où les écoles d'artillerie sont en activité.